

Point presse du Conseil d'Etat

19 juin 2019

La version Internet fait foi

M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat
M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil
d'Etat
Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Déjeuner en l'honneur de M. Michael Møller, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4
Genève-Confédération	5
Elections fédérales 2019: le canal de vote électronique ne sera pas proposé	5
Oui à la proposition de modification du droit sur l'exportation des produits phytosanitaires	5
Pour un meilleur soutien aux énergies renouvelables	6
Révision de l'ordonnance sur les sites contaminés: précisions demandées	6
Oui à la révision de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets	7
Soutien partiel à la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air	7
Trafic des animaux: oui à la révision de l'ordonnance relative aux émoluments	7
Oui à l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués	8
Soutien avec réserves à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres	8
Genève	9
Adoption du plan d'actions développement durable 2019-2023	9
Refonte du système d'information et de communication des affaires administratives du Conseil d'Etat	9
Adoption du rapport de gestion et des comptes 2018 d'Unireso	10
Un nouveau plan d'utilisation du sol pour maintenir la vitalité du centre de Carouge	10
Nominations	12
Nouvelle directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature	12
Agenda des invitations à la presse	13

Déjeuner en l'honneur de M. Michael Møller, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève



Le Conseil d'Etat a donné ce jour un déjeuner en l'honneur de M. **Michael Møller**, à l'occasion de la fin de son mandat en qualité de directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

Nommé à ce poste par le secrétaire général des Nations Unies en novembre 2013, M. Møller a succédé à M. Kassym-Jomart Tokayev. Durant son mandat, il a participé activement à la vie culturelle genevoise, assistant très régulièrement aux événements organisés par les autorités du canton et/ou de la Ville de Genève, que ce soit à l'attention de la population genevoise ou à celle de la communauté internationale, de même qu'à de nombreux événements patriotiques et historiques. Il a également honoré de sa présence régulière les événements organisés par le Conseil d'Etat en vue d'une intégration accrue de la communauté internationale dans notre Cité. M. Møller a en outre pris un ensemble d'initiatives en faveur d'une meilleure communication et d'une meilleure compréhension des

actions de l'ONU par la population de la Genève locale et de ses autorités, mais également par le reste de la Suisse.

A compter du 5 août, c'est Mme Tatiana Valovaya, nommée le 30 mai dernier, qui succèdera à M. Møller à la tête de l'ONUG .

Genève-Confédération

Elections fédérales 2019: le canal de vote électronique ne sera pas proposé

Concernant l'autorisation d'utilisation du vote électronique pour les élections fédérales, le Conseil d'Etat a été informé par la Chancellerie fédérale, le 1er mai 2019, du souhait de procéder à un examen approfondi des systèmes de vote électronique sous la forme d'un audit. La décision du Conseil fédéral interviendra par conséquent à la mi-août 2019, et non fin juin comme prévu initialement.

Le bref délai à disposition pour réaliser cet audit et le report, en tout état de cause, de la décision du Conseil fédéral pour l'utilisation du vote électronique à neuf semaines avant le scrutin ne sont pas sans conséquence pour Genève en ce qui concerne la préparation et l'organisation des élections fédérales.

En particulier, si l'autorisation d'utiliser le canal de vote électronique devait être refusée par le Conseil fédéral à la mi-août, il faudrait revoir de manière importante le système d'information gérant les élections. Par ailleurs, il ne serait plus possible de modifier tant la notice explicative que le matériel de vote. Cette situation pourrait induire de la confusion chez les électrices et électeurs concernant les canaux de vote disponibles et les délais pour voter, notamment pour les Suisse-sse-s de l'étranger.

Pour cette raison, et en concertation avec les cantons utilisant le système de vote électronique genevois – Argovie, Berne et Lucerne –, il a été décidé de ne pas proposer le vote électronique pour les élections fédérales. Le Conseil d'Etat prend cette décision afin d'assurer le bon déroulement du scrutin dans les délais de préparation requis pour l'organisation d'une telle opération. Cette décision conduit le gouvernement genevois à cesser dès ce jour l'exploitation du système actuel de vote électronique.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle que tous les travaux du code source de deuxième génération ont été publiés le 5 juin dernier (voir [communiqué](#)) et il espère que ces derniers seront repris et développés par des collectivités publiques ou des institutions académiques, sous la supervision de la Confédération.

Pour toute information complémentaire: M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Marie Barbey, cheffe de cabinet, DI, T. 022 327 96 19, ou Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, PRE, T. 022 327 95 06.

Oui à la proposition de modification du droit sur l'exportation des produits phytosanitaires

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le Conseil d'Etat a répondu favorablement au [projet de modification de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques](#), visant à soumettre à autorisation l'exportation de pesticides dangereux (certains herbicides et insecticides) interdits en Suisse et dont l'emploi présente un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement.

Il s'agit d'une adaptation nécessaire, la Suisse étant partie à la [Convention de Rotterdam](#). Les autorisations d'exportation ne seront délivrées que si les pays importateurs approuvent l'importation des produits concernés. L'Office fédéral de l'environnement sera chargé d'octroyer ces autorisations.

Pour un meilleur soutien aux énergies renouvelables

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication portant sur la révision partielle des ordonnances [sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique \(OEEE\)](#), [sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables \(OEneR\)](#) et [sur l'énergie \(OEne\)](#).

Le Conseil d'Etat soutient pour l'essentiel les adaptations prévues par ces révisions. Il regrette toutefois l'ampleur de la baisse générale des taux de rétribution alloués aux installations solaires photovoltaïques prévue dans la [révision de l'OEneR](#). Cette baisse sera de nature à considérablement ralentir la transition énergétique et l'atteinte des objectifs fixés par la [Stratégie énergétique fédérale 2050](#). Les taux proposés sont clairement insuffisants pour tenir compte de la spécificité des installations construites en milieu urbain dense.

Au sujet de la [révision de l'OEne](#), le Conseil d'Etat approuve les précisions apportées concernant le niveau des coûts pouvant être facturés aux locataires dans le cadre d'un regroupement pour la consommation propre.

Pour toute information complémentaire: M. Laurent Tippenhauer, chargé de projets analyse de politique publique, office cantonal de l'énergie, DT, T. 022 327 93 52.

Révision de l'ordonnance sur les sites contaminés: précisions demandées

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant la [révision de l'ordonnance sur les sites contaminés](#) en vue de modifier les valeurs des concentrations pour l'assainissement des sols situés sur des sites pollués.

Suite à de nouvelles données toxicologiques, la Confédération propose d'adapter les seuils nécessitant un assainissement des sols de sites pollués où des enfants jouent régulièrement, soit :

- plomb: de 1000 mg/kg actuellement à 300 mg/kg;
- hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP): de 100 mg/kg actuellement à 10 mg/kg;
- benzo(a)pyrène: de 10 mg/kg actuellement à 1 mg/kg;
- introduction de valeurs limites pour les dioxines et substances de type dioxine à 20 ng TEQ/kg.

Si le Conseil d'Etat trouve la révision parfaitement adéquate, il considère que les explications fournies par la Confédération pour la justification des valeurs de ces concentrations ne sont pas suffisantes. Les résultats toxicologiques réalisés par le Centre suisse de toxicologie humaine appliquée donnent en effet des valeurs bien inférieures à celles mentionnées (83 mg/kg pour le plomb, par exemple). Or, la valeur de 300 mg/kg pour le plomb est choisie par l'Office fédéral de l'environnement, par souci de mise en œuvre, de praticabilité et de proportionnalité. S'agissant de la santé des enfants jouant régulièrement sur des places de jeu situées sur des sites pollués, cette argumentation n'est de loin pas satisfaisante pour le Conseil d'Etat. Dès lors, ce dernier demande que le seuil proposé soit dûment explicité d'un point de vue toxicologique.

De plus, le gouvernement genevois souhaite que la Confédération effectue une évaluation des conséquences qu'aura cette modification sur les sols, notamment les jardins privés ne faisant pas partie des sites pollués ([modification de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols](#)).

Pour toute information complémentaire: M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, DT, T. 022 546 70 77.

Oui à la révision de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication portant sur la [révision de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets](#).

Le gouvernement genevois approuve dans leur intégralité les modifications proposées. L'une de ces modifications permet de préciser la définition des déchets urbains, qui intègrent désormais les déchets produits par les administrations publiques cantonales et communales. En conséquence, les déchets produits par ces entités entrent dans le monopole de collecte des communes. Cette situation impliquera une collaboration accrue entre le canton et les communes genevoises afin d'améliorer la gestion des déchets de ces administrations. Une telle disposition prend toute son importance dans le cadre de la future mise en service de la nouvelle usine d'incinération des Cheneviers, dont la capacité d'incinération sera nettement inférieure à l'actuelle.

L'autre modification d'importance consiste à valoriser avec moins de restriction les matériaux d'excavation faiblement pollués sur le chantier d'où ils proviennent. Cela permettra d'augmenter la valorisation des déblais sur les chantiers et de préserver ainsi les volumes de décharges, peu disponibles sur le canton de Genève.

Pour toute information complémentaire: M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, DT, T. 022 546 70 77.

Soutien partiel à la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication portant sur le [projet de modification de l'ordonnance sur la protection de l'air \(OPair\)](#), dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2020.

Le gouvernement genevois soutient l'introduction dans l'OPair d'exigences relatives à l'entreposage et à l'épandage d'engrais et produits méthanisés liquides, dans le but de limiter les émissions d'ammoniac et de nuisances olfactives. Afin d'assurer une cohérence avec la législation agricole, ces exigences, qui sont d'ores et déjà encouragées en tant que bonnes pratiques, sont également intégrées dans [l'ordonnance sur les paiements directs](#) et [l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles](#).

En revanche, le Conseil d'Etat exprime ses réserves à l'égard de l'assouplissement des critères de qualité applicables aux biocombustibles liquides (substitués au mazout) et aux mélanges d'essence pour moteurs qui contiennent du bioéthanol, considérant que ces substances doivent répondre à des standards élevés pour garantir la protection de l'environnement.

Pour toute information complémentaire: Mme Rania Clerc, conseillère scientifique, service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 53.

Trafic des animaux: oui à la révision de l'ordonnance relative aux émoluments

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sur la modification de l'ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux.

Afin d'assurer une meilleure traçabilité des mouvements de moutons et de chèvres en vue du programme national de lutte contre le piétin (maladie de peau des ovins, caprins et bovins, qui peut entraîner la boiterie ou le décollage des sabots), le Conseil fédéral a décidé de soumettre dès 2020 les petits ruminants à l'obligation d'une identification individuelle et d'enregistrement dans la banque de données sur le trafic. Les

modifications présentées dans la consultation sont liées aux émoluments fixés par le Conseil fédéral et encaissés par l'exploitant de la banque de données pour l'exécution de ces nouvelles tâches.

Pour toute information complémentaire: M. Michel Rérat, vétérinaire cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires, DSES, T. 022 546 56 00.

Oui à l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation du Département fédéral des finances relative à la loi fédérale sur l'[adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués](#).

Le gouvernement genevois soutient le projet visant à améliorer les conditions pour que la Suisse puisse saisir efficacement les chances découlant de la transition numérique. La loi contribue à instaurer un cadre juridique permettant à la Suisse de s'établir en tant que place économique de premier plan, innovante et durable. Le projet entend également favoriser la mise en place d'un écosystème favorable au développement de sociétés *fintech* et/ou actives dans le domaine de la *blockchain*.

La loi prévoit notamment une adaptation du droit des papiers-valeurs, afin d'assurer une base légale sûre au négoce des droits au moyen de registres électroniques distribués. Il cherche également à clarifier la question relative à la séparation des cryptoactifs de la masse de la faillite. Par ailleurs, il vise une harmonisation des dispositions du droit sur l'insolvabilité des banques, intégrant les adaptations apportées au droit général de l'insolvabilité. Le projet conçoit aussi la création, dans le droit des infrastructures des marchés financiers, d'une nouvelle catégorie d'autorisation pour les systèmes de négociation, fondés sur la technologie des registres électroniques distribués, afin de créer un cadre juridique approprié et flexible pour les nouvelles formes d'infrastructures.

Pour toute information complémentaire: M. Gianfranco Moi, direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation, DDE, T. 022 388 00 23.

Soutien avec réserves à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation du Département fédéral des finances concernant une [modification de l'ordonnance sur les fonds propres](#) couvrant trois domaines différents, tout en lui faisant part de deux réserves.

La première thématique a trait aux allègements octroyés en matière d'exigences de fonds propres et de liquidités, pour les petites banques ainsi que les maisons de titres particulièrement liquides et bien capitalisées. Bien que ces allègements soient bienvenus pour les petits établissements et pour garantir la diversité du secteur bancaire, le Conseil d'Etat constate que les conditions d'obtention sont trop contraignantes. Ces dernières vont en effet à l'encontre de l'objectif premier visé.

La deuxième partie du projet a pour but de renforcer la résistance des banques faces aux pertes, dans le segment des objets résidentiels de rendement, en renforçant les exigences en fonds propres associées à ce type de biens. Le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il serait nécessaire de ne pas considérer les logements d'utilité publique, au sens large, comme des objets de rendement.

La troisième partie du projet, qui fait suite à la récente entrée en vigueur de prescriptions particulières en matière d'exigences en fonds propres pour les banques nationales d'importance systémique, définit quels établissements d'un groupe financier d'une telle importance doivent respecter ces exigences particulières. Cette partie n'appelle pas de commentaire particulier du Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire: M. Nicholas Niggli, secrétaire général adjoint, DDE, T. 022 388 31 53.

Adoption du plan d'actions développement durable 2019-2023

Le Conseil d'Etat a adopté son plan d'actions développement durable 2019-2023 et confirme ainsi son engagement en la matière.

Ce plan permettra d'atteindre les objectifs contenus dans le [concept cantonal du développement durable 2030](#). Il comprend dix-neuf actions réparties autour de trois thématiques: la gouvernance, la collaboration avec les communes et les modes de production et de consommation. Ces actions concernent aussi bien l'administration cantonale que les communes, les établissements publics autonomes, les entreprises, les associations ou encore le grand public.

La partie gouvernance revêt une place prépondérante dans ce plan, car elle comprend les mesures qui permettront de guider l'action de l'Etat vers une perspective de développement durable. Elles visent notamment l'instauration d'une culture commune de développement durable au sein de l'administration, l'identification des conséquences en matière de développement durable des projets de loi avant leur traitement parlementaire, ainsi que le soutien et l'accompagnement des établissements de droit public.

Le volet en lien avec les communes comprend les mesures qui visent, dans un esprit de partenariat et de complémentarité, à soutenir et encourager la mise en œuvre par les communes de programmes d'actions pour un développement durable.

La troisième partie du plan englobe une série de mesures qui ne sont pas couvertes par d'autres plans d'actions sectoriels et qui visent à adapter les modes de production et de consommation dans des domaines tels que l'alimentation durable, les achats responsables ou encore le management durable.

Afin d'éviter les redondances, les mesures contenues dans ce plan concernent uniquement les thématiques et champs d'action du concept cantonal du développement durable 2030 qui ne sont pas déjà couverts par des politiques sectorielles.

Les mesures seront mises en œuvre par le service cantonal du développement durable, en collaboration avec de nombreux partenaires internes et externes à l'administration.

Pour toute information complémentaire: M. Rémy Zinder, directeur du service cantonal du développement durable, DT, T. 022 388 19 44.

Refonte du système d'information et de communication des affaires administratives du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 6,335 millions de francs pour la refonte du système d'information et de communication des affaires administratives du Conseil d'Etat (AIGLE).

Mis en production en 1998, AIGLE a constamment évolué afin de répondre aux besoins croissants de traitement des affaires du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des départements. L'Etat de Genève a ainsi

capitalisé, au cours de ces vingt dernières années, une grande expérience dans le traitement informatisé des dossiers administratifs. Avec 2200 utilisateurs recensés, dont 1200 réguliers et 700 intensifs, AIGLE est devenu l'outil indispensable pour traiter les affaires du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des départements. Néanmoins, les limites technologiques et fonctionnelles du produit sont aujourd'hui atteintes. Ce projet de loi propose une refonte d'AIGLE qui assurera la pérennité des acquis tout en soutenant la transformation numérique des pratiques de l'administration genevoise.

Pour toute information complémentaire: M. Jean-Pierre Gilliéron, secrétaire général adjoint, DI, T. 022 388 00 57.

Adoption du rapport de gestion et des comptes 2018 d'Unireso

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport de gestion 2018 de la communauté tarifaire intégrale Unireso, qui réunit les Transports publics genevois (TPG), les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Société des Mouettes genevoises Navigation SA (SMGN).

Le rapport de gestion comprend à la fois les comptes pour les trajets de la partie du Tout Genève (TPG-CFF-SMGN) et ceux pour Unireso régional. Il ressort du rapport qu'Unireso a maîtrisé ses coûts de fonctionnement 2018. Il s'agit de la quatrième année du contrat de prestations quadriennal 2015-2018 conclu entre Unireso et l'Etat de Genève, contrat qui a été prolongé d'un an, soit jusqu'à fin 2019.

Les produits nets du transport d'Unireso Tout Genève sont à nouveau en reprise en 2018, s'établissant à 153,446 millions de francs (soit +2,1% par rapport à 2017) et sont quasiment en ligne par rapport au budget (-0,15 %). Cette reprise fait suite au tassement de -0,6% de l'année 2017. Unireso constate encore un différentiel de recettes de -3,9 millions de francs, réduit cette année par rapport à l'année 2014, qui a vu la mise en œuvre de la baisse des tarifs issue de [l'acceptation en votation populaire de l'initiative 146](#). La grille tarifaire de 2014, inchangée depuis, a cassé la dynamique de croissance des recettes observée depuis 2005. Il est confirmé que la baisse des prix n'a eu qu'un impact minime sur l'acquisition de nouveaux usagers, qui est liée au taux de croissance démographique.

On observe une progression de 3,9% des recettes d'abonnements annuels, essentiellement des adultes, alors que la vente des billets est en réduction légère de 0,4%. Comme ces dernières années, les recettes des abonnements mensuels continuent de s'effriter, avec -2,4 %. La forte attractivité du prix de l'abonnement annuel à 500 francs péjore la vente des abonnements mensuels à 70 francs.

La fréquentation poursuit sa progression, tous opérateurs confondus, de 1,5 % par rapport à 2017, soit +3,4 millions de voyages, pour atteindre 220 millions de voyages au total. Elle est essentiellement imputable à la fréquentation accrue des trams et des bus des TPG, ainsi qu'à la mise au quart d'heure en heures de pointe, dès juin 2018, de la ligne CFF Coppet-Genève-Lancy-Pont-Rouge. La fréquentation de la ligne Genève-La Plaine continue également de se développer régulièrement.

Fait réjouissant, Genève progresse encore dans l'enquête BEST, comparant la qualité des transports publics selon les usagers dans sept villes européennes, en étant en tête pour sept des dix critères (six l'an dernier), dont la satisfaction générale des passagers.

Pour toute information complémentaire: M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, office cantonal des transports, DI, T. 022 546 78 03.

Un nouveau plan d'utilisation du sol pour maintenir la vitalité du centre de Carouge



Le Conseil d'Etat a approuvé le plan d'utilisation du sol (PUS) et son règlement d'application "Vieux-Carouge, Octroi, Armes et Promenades", sur le territoire de la commune de Carouge. Elaboré par cette dernière en vue de favoriser la vitalité de son centre historique, dont l'identité repose sur une forte mixité habitat-travail et sur la densité des commerces et artisans, le PUS a pour but de maintenir une répartition harmonieuse et équilibrée:

1. de l'habitat et des activités dans le périmètre du Vieux-Carouge, de l'Octroi, de la place d'Armes et des Promenades;
2. des activités caractéristiques de Carouge (notamment l'artisanat, dont les commerces de bouche) et de les promouvoir;
3. des commerces répondant aux besoins de première nécessité des habitants et de les promouvoir.

Le PUS et son règlement dotent ainsi la commune de Carouge d'un outil de suivi et de contrôle de l'évolution de l'affectation et de la destination des locaux sur rue du centre historique élargi. Le périmètre proposé (qui pourra si nécessaire être élargi ultérieurement) est le plus exposé actuellement à de possibles évolutions contraires aux objectifs d'aménagement de la commune.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 9 février au 10 mars 2017, n'a suscité aucune observation. Suite à la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la [Feuille d'avis officielle](#), le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes>.

Pour toute information complémentaire: M. Jean-Luc Gauthey, chef de service, direction du développement urbain, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 67.

Nominations

Nouvelle directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature



Le Conseil d'Etat a nommé Mme **Valentina Hemmeler Maïga** au poste de directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) à partir du 1er octobre 2019. Elle succèdera à M. Jean-Pierre Viani, qui prendra sa retraite en septembre après avoir dirigé l'office pendant plus de neuf ans.

Adjointe scientifique à l'OCAN depuis 2017, Mme Hemmeler Maïga y est notamment co-responsable du projet de Maison de l'alimentation du territoire de Genève (MA-Terre) et agit comme référente pour la politique agricole, ainsi que comme experte agricole au sein de la cellule de monitoring des surfaces d'assolement du canton et pour plusieurs projets urbains et d'infrastructures. Elle est également chargée de préavis sur les plans de site, modifications de zone et plans localisés de quartiers parallèlement à la rédaction de préavis concernant les autorisations de construire en

zone agricole. Elle collabore en outre à améliorer le processus visant à louer les terrains agricoles de l'Etat aux familles paysannes.

Agée de 45 ans et titulaire d'un *master* d'ingénieure agronome (spécialisation agroécologie) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Mme Hemmeler Maïga a occupé les fonctions de coordinatrice générale d'Uniterre (2006-2017), où elle était chargée de la mise en œuvre de la stratégie, de la gestion de l'équipe, de la communication ainsi que de la coordination avec les organisations paysannes internationales, notamment sur les thématiques de souveraineté alimentaire et droits paysans. Elle a développé et entretenu plusieurs plateformes interdisciplinaires, tant sur le plan suisse qu'international, qui lui ont permis de construire un réseau important.

De 2003 à 2005, elle a travaillé comme collaboratrice scientifique à Agridea à Lausanne, où elle a notamment œuvré au développement continu de la méthodologie de gestion stratégique de l'entreprise agricole et la recherche de pistes, géré des projets sur les aspects sociaux dans l'agriculture suisse et mis en place des formations continues pour les conseillers agricoles dans les domaines de l'économie et la politique agricole. Mme Hemmeler Maïga a aussi travaillé à AgriGenève de 2000 à 2003 comme collaboratrice scientifique chargée de la gestion de projets agri-environnementaux et des relations ville-campagne, du tourisme rural et du développement "Ecole à la ferme".

Le Conseil d'Etat se réjouit de pouvoir bénéficier de l'expertise, du sens de *leadership* et de la large expérience de Mme Hemmeler Maïga dans la gestion de projets pluridisciplinaires complexes. Elle saura conduire avec dynamisme et écoute la centaine de collaborateurs et collaboratrices qui composent l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, en favorisant les dynamiques transversales tout en valorisant leurs compétences spécifiques.

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
19 juin 15h15	Lancement de Léman Pass, la nouvelle offre tarifaire transfrontalière franco-suisse	Salle 2 du DIP 6, rue de l'Hôtel-de-Ville	DI	Sylvie Léger T. 079 787 20 39
19 juin 18h15	Présentation officielle des résultats de la Sélection des vins de Genève	Muséum d'histoire naturelle 1, route de Malagnou	DT	Alessandra Roversi T. 022 388 72 04
21 juin 11h00	Inauguration de la plage publique des Eaux-Vives	Entrée quai Gustave-Ador, à côté de Baby-Plage	DT	Fiona Mueller T. 079 550 90 77